

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Affichée à la porte de la Mairie le 25 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Suite à la convocation en date du **quatorze septembre deux mille vingt** les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **vingt et un septembre deux mille vingt** à **dix-neuf heures dix minutes**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie et SINET Brigitte.  
Messieurs BUTEZ Sylvain, DEVOS Jérémy, FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, FRAMBOURT Laurent et PADIEU Christophe.

Etaient excusés et représentés :

Messieurs GOUJON Stéphane, MONCHAUX Frédéric et SALY Marc.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/07/2020.
- \* Budget primitif 2020 à revoter : déséquilibre de la section d'investissement suite à la reprise des restes à réaliser.
- \* Election des membres de la Commission Appel d'offres.
- \* Désignation d'un membre représentant du CNAS.
- \* Demandes de subventions des associations pour l'année 2020.
- \* Artiste peintre : toile représentant Pernant, projet de cartes de vœux.
- \* Questions diverses :

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Néant

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Mme PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.  
Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

**Budget primitif 2020**

**OBJET : Affectation du résultat.**

Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2020, sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF, faisait apparaître les résultats suivants :

<b>En Fonctionnement :</b>			
Résultat de l'exercice :	35 806.84	€	
Résultat antérieur (002)	306 737.71	€	
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>342 544.55</b>	<b>€</b>	<b>(001)</b>

<b>En Investissement :</b>			
Résultat de l'exercice :	- 4 499.44	€	
Résultat antérieur (001)	24 432.22	€	
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>19 932.78</b>	<b>€</b>	<b>(001)</b>

<b>RESTE À REALISER :</b>			
En dépenses (2) :	105 090.80	€	
En recettes (3) :	68 000.00	€	

**BESOIN DE FINANCEMENT :** **17 158.02 €**

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 17 158.02 €

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 325 386.53 €

Seulement les excédents du SEPOAS suite à sa dissolution n'avaient pas été repris, ce qui modifie l'affectation du résultat comme suit :

<b>En Fonctionnement :</b>			
Résultat de l'exercice :	35 806.84	€	
Résultat antérieur (002)	306 737.71	€	
Int rés. par OOB	3.24	€	
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>342 547.79</b>	<b>€</b>	<b>(001)</b>

<b>En Investissement :</b>			
Résultat de l'exercice :	- 4 499.44	€	
Résultat antérieur (001)	24 432.22	€	
Int rés. Par OOB	804.00	€	
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>20 736.78</b>	<b>€</b>	<b>(001)</b>

<b>RESTE À REALISER :</b>			
En dépenses (2) :	105 090.80	€	
En recettes (3) :	68 000.00	€	

**BESOIN DE FINANCEMENT :** **16 354.02 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 16 354.02 €

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 326 193.77 €

## Commission Appel d'Offres

Mr Le Maire informe que la délibération n° 2020/24 en date du 08 juin 2020 prise pour désigner les membres de la Commission d'appel d'offres ne correspond pas à la nouvelle réglementation du 1<sup>er</sup> avril 2019. Il est donc nécessaire d'annuler cette délibération et de procéder à nouveau à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

### Membres titulaires :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

Voix Attribution au quotient Attribution au plus fort reste

	Nombre de voix
Liste 1 :	
Mr FRAMBOURT Laurent, Mr GOUJON Stéphane, Mr SALY Marc	15

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Mr FRAMBOURT Laurent, Mr GOUJON Stéphane, Mr SALY Marc

### Membres suppléants :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

Voix Attribution au quotient Attribution au plus fort reste

	Nombre de voix
Liste 1 :	
Mme BOISSEAU Brigitte, Mr BUTEZ Sylvain, Mr FRAILLON Johan	15

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Mme BOISSEAU Brigitte, Mr BUTEZ Sylvain, Mr FRAILLON Johan

## CNAS

Objet : désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 01 janvier 2008 par délibération n°09/2008.

Le CNAS pour le personnel des collectivités territoriales est une association loi 1901 à but non lucratif.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire propose de nommer Mr DEVOS Jérémy en qualité de délégué élu du CNAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

**DE DESIGNER** Mr DEVOS Jérémy en qualité de délégué élu pendant la durée du mandat.

## ASSOCIATIONS

### OBJET : Demandes de subvention pour l'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

\* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2020 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant versé en 2019	Montant demandé en 2020	Vote	Montant Voté en 2020
Ass Cantonale Loisirs et Culture	50 €	?	« Pour » : 8 - « Contre » 7 - « Abst » : 0	50 €
Ass cantonale ACPG – CATM (Anciens combattants Mr Bernard)	100 €	?	« Pour » : 12 - « Contre » 0 - « Abst » : 3	100 €
APEI Soissons Opération brioche	0 €	?	« Pour » 0 - « Contre » 15 - « Abst » : 0	0 €
Ass Soissons 14/18	0 €	?	« Pour » : 1 - « Contre » 14 - « Abst » : 0	0 €

\* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2020 au compte 6574.

## Artiste peintre

La CCRV a missionné un artiste peintre, Monsieur DECOUDUN, pour représenter chaque commune du territoire par une prise de vue peinte sur toile. Cet artiste est venu présenter son œuvre en Mairie pour proposer de remettre cette toile avec 50 affiches moyennant un forfait de 300 €.

La maquette de cette toile ayant été également remise à un imprimeur, des produits dérivés comme des cartes postales ou de vœux, posters peuvent être édités.

Après présentation du tableau, les membres du Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décident :

(VOTE : « Pour » : 0 – « Contre » : 15 – « Abstention » : 0 )

\* **DE REFUSER** la proposition de Monsieur DECOUDUN.

## QUESTIONS DIVERSES

- Il faut prévoir une commission de travaux : date retenue, le mercredi 14 octobre 2020 à 19h30.
- Mme BAYEULLE s'interroge sur les piquets qui sont installés devant le bâtiment DEFRUIT.
- Mr FRAMBOURT demande si l'entreprise de palettes de l'autre côté de la RN 31 est déclarée (vis-à-vis des risques incendie).
- Mr PADIEU évoque le repas des anciens. Quelle solution mettre en place cette année, au vu de la crise sanitaire liée au Covid. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire de sortie « restaurant ». Toutefois il propose d'offrir un présent à nos aînés sous forme de colis ou de bon d'achat. Mme SINET se propose de faire le sondage auprès des administrés de plus de 65 ans pour valider leur choix.
- Mme PICHELIN demande au nom des enfants du Village qu'un Skatepark soit mis à l'étude.
- Mme BOISSEAU demande quand seront effectués les travaux sur la plaine (plateforme + route qui mène au Mont de Pernant, le long de la pâture).
- Mme BARON souhaiterait qu'il y ait des poubelles dans le village (à mettre à l'ordre du jour de la commission travaux).
- Mme SINET demande si une salle peut être mise à disposition pour des activités de Yoga ?  
Mr PADIEU informe que la salle au-dessus de la Mairie est bientôt terminée et que l'on pourra envisager une location.
- Mr FRAILLON alerte sur l'état de la toiture de l'Eglise. Il demande à ce que les personnes qui organisent les messes, informent la Mairie afin de pouvoir communiquer les dates sur plus de support (site internet, Facebook et éventuellement l'info-Pernant..) et non seulement une pancarte à l'entrée du Village.  
La population n'a pas été assez informée de la dernière messe.
- Mr FRAILLON demande un meilleur entretien des chemins de randonnées. Mr PADIEU répond que c'est de la compétence de la CCRV (chantier d'insertion).
- Mr FLAMENT demande de voir pour l'arbre qui gêne les véhicules roulants au niveau de chez Mr BOULANGER Gérard, rue de Poussemy. Réponse : Si l'arbre se trouve sur la voie communale, le cantonnier s'en occupera, à défaut il faut l'accord des 2 riverains.

La séance est levée à 21h35.